

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 17/2014

Objet : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

<i>Date de la convocation : 24 mars 2014</i>	<i>transmise le : 24 mars 2014</i>	
<i>Membres élus : 15</i>	<i>Présents : 15</i>	<i>Exprimés : 15</i>
<i>Pour : 15</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

Membres présents : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL, conseillers municipaux.

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Marianne LAGÜE

* * *

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 (douze) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.